



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

**N° 26-2025**

**Objet : Décisions du Président**

Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président,

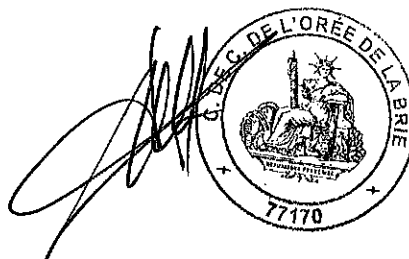
**Le Conseil communautaire prend acte des décisions suivantes,**

<b>N° 21-2025</b>	Club de Natation « SCB Natation » - Convention de mise à disposition du bassin sportif du centre aquatique L'Oréade
<b>N° 22-2025</b>	Club de Plongée « Le Subaquatique Club Briard » - Convention de mise à disposition du bassin sportif du centre aquatique L'Oréade
<b>N° 23-2025</b>	Groupement C5P - Chamming's Avocats - Mission H2O - Proposition d'accompagnement pour une étude des modes de gestion Régie / DSP pour le centre aquatique L'Oréade
<b>N° 24-2025</b>	Association GDSA 77 - Convention de partenariat dans le cadre de la destruction de nids de frelons asiatique
<b>N° 25-2025</b>	Planair France SAS - Mission de maîtrise d'œuvre pour deux installations photovoltaïques au gymnase Blaise Pascal et au centre aquatique L'Oréade - Offre N° 107428 : Prestations pour expertise solaire
<b>N° 26-2025</b>	Charpentier SAS - Contrat d'exploitation des installations CVC et ECS des bâtiments communautaires
<b>N° 27-2025</b>	TAELYS - Contrat d'abonnement
<b>N° 28-2025</b>	DOPARCHIV - Reprise du fond d'archives de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie - Phase N° 1

<b>N° 29-2025</b>	Entreprise RMH - Avenant N° 3 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 8 : Electricité CFA - CFA
<b>N° 30-2025</b>	WEKA - Accompagnement intégral pour la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et module police municipale
<b>N° 31-2025</b>	Région Ile-de-France - Demande de subvention pour le changement des luminaires du gymnase Blaise Pascal dans le cadre du dispositif « Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens »
<b>N° 32-2025</b>	Entreprise AGD SAS - Avenant N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie - Lot 5 : Plâtrerie - Faux plafonds - Menuiseries intérieures
<b>N° 33-2025</b>	Entreprise LABER METAL - Avenant N° 3 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 4 : Menuiseries extérieures - Serrurerie

Fait à Brie-Comte-Robert, le 02 juin 2025.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 23-2025*), DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY (*arrivé avant le vote de la délibération N° 25-2025*).

### Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés : Messieurs CHEVALIER et COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **21** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **22** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **5**

Membres absents non représentés : **5** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **2**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 02 avril 2025.